

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
2 juillet 2007**

L'an deux mil sept, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET ; Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, Mmes M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mme C. CORMILLOT, MM. A. BŒUF, C. MARCEAU, S. GARNIER, A. AUFFRET, Mme M. ASDRUBAL

Excusé(e)s : MM Mme M. GASNIER (procuration à M. DUCHAMP) J.M. COLLET (procuration à J. GRELET) B. LÉON (procuration à N. TERRIOT), Mmes M. BIGEARD (procuration à A. GIGON), P. TISSERAND (procuration à M. ROUSSELET) A. DEMANGEON (procuration à C. BAUJARD) C. JEAUGEY (procuration à C. CORMILLOT) S. BEN AIM (procuration à H. GAUDE), M. JM GARCIA, (procuration à M. MAILLOT)

Absents (es) : MM. M. F. THIBAUT, D. BOURGEOIS, C. BRUNEL,
Mme Dominique LETOUZEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 21 mai 2007.

2°) Vacations funéraires :

Nicole TERRIOT adjointe aux finances informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les opérations de vacations funéraires effectuées par les agents de Police Municipale.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer à 7 € chaque vacation conformément à l'article R 364-9 du code des communes et décide de créer une régie de recettes pour l'encaissement du produit des vacations.

3°) Abandon du droit de chasse en plaine :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la nouvelle législation en matière de chasse en plaine, impose aux chasseurs d'obtenir un bail d'abandon de chasse en plaine auprès de tous les propriétaires.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'abandonner le droit de chasse et de destruction des animaux nuisibles sur les propriétés communales à la Société de chasse « La Diane des Trois Rivières » en excluant des zones de chasse en plaine :

- les bois communaux « Le Grand Canton » et « Canton d'Autrepuis ».
- les terrains classés zones de loisirs
- toutes les zones urbanisées : agglomération.
- Les zones artisanales et zones industrielles.

4°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

5°) Suppression de postes :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer le poste d'attaché 2^{ème} classe et celui d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, suite à la nomination des agents sur un grade d'avancement.

6°) Création de postes :

Michel MAILLOT indique au conseil municipal que suite à l'augmentation des effectifs à l'école maternelle « Matisse » le temps d'A.T.S.E.M. devra être augmenté à la rentrée scolaire 2007/2008.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'ATSEM à raison de 22 h 30 mn hebdomadaire en remplacement de celui à 17 h 30 mn.

7°) Création de deux postes d'apprentis dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte le principe du recrutement d'apprentis dans le cadre du contrat d'apprentissage :

Un poste aux services espaces verts et pour une période limitée à deux ans sur les années 2007/2008 et 2008/2009.

Un poste à l'école maternelle « Matisse » pour une période limitée à un an sur l'année 2007/2008.

8°) Convention de mise à disposition de personnel à la CO.VA.TI.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte la mise à disposition de personnel communal à la CO.VA.TI. pour le service de balayage intercommunal et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

9°) Exonération de la Taxe Locale d'Équipement pour les constructions de logements sociaux.

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances indique au conseil municipal qu'en application de l'article 1585C-11 du C. G. I. le conseil municipal peut exonérer de la T.L.E. les locaux à usage d'habitation principale à caractère social financés à l'aide de prêts aidés par l'Etat et édifiés par les organismes et sociétés d'économie mixte pour leur compte ou à titre de prestataires de services par les logements sociaux. Cette exonération étant pour une période de 3 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'exonérer de la T.L.E. les locaux à usage d'habitation édifiés par les organismes définis par l'article L 411-2. et autorise Monsieur le Maire à signer valablement au nom de la ville toutes les pièces à caractère administratif et financier relatives à ce dossier.

10°) Remise gracieuse des pénalités de retard TLE :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la remise gracieuse d'une pénalité appliquée suite à un retard de paiement de la TLE (taxe locale équipement)

11°) Tarifs 2007 - complément :

Sur proposition de Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité à la piscine à tous les Issois qui bénéficient de minimas sociaux
- de fixer un tarif « carte abonnement saison » pour les étudiants et collégiens (sur présentation d'un justificatif) au prix de 35 €
- d'arrêter à 21 € le taux horaire d'intervention du personnel (avec un matériel type roto fil ou débroussailleuse).
- d'arrêter à 35 € le taux horaire d'intervention avec tracteur « roto faucheuse ».

12°) Convention de mise à disposition de personnel à la CO.VA.TI.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte la convention à intervenir avec la CO.VA.TI. pour l'entretien du stade du réveil et du plateau d'athlétisme et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

13°) Décision modificative budgétaire n° 3 – budget général :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité des ouvertures et (ou) réductions de crédits de dépenses et recettes pour le budget général.

La Décision Modificative N° 3 s'équilibre en fonctionnement pour la somme de 760 € et en investissement pour la somme de 2763.98 €.

Cette décision modificative :

- retrace des opérations d'ordre budgétaire au titre d'un complément de dotations aux amortissements de 153.00 € et d'opérations d'intégration de travaux par le SICECO pour la somme de 2 763.98 € ;
- permet d'inscrire en fonctionnement dépenses trois subventions pour la somme de 760 € ;
- l'équilibre en fonctionnement recettes se réalise en utilisant une partie de la recette correspondante «aux droits de mutation» 760 €.

Dominique LETOUZEY, conseillère déléguée à la Culture, indique qu'un festival de musique sera organisé le samedi 1^{er} septembre 2007 par « Effet Beuf », groupe de jeunes musiciens dont la plupart sont d'origine Issoise ou du Canton. La municipalité propose d'accorder la gratuité à tous les élèves du collège Paul Fort, d'où le versement d'une subvention.

14°) Convention de passage d'une canalisation d'eaux usées :

Sur proposition de Jacques GRELET, Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet de convention de servitude pour une canalisation d'assainissement qui traverse le lot n° 6 du lotissement « Au-dessus de la Côte ».

15°) Convention avec le SICECO pour diagnostics énergétiques :

Sur proposition de Jacques GRELET, Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet de convention avec le SICECO pour la réalisation d'un diagnostic énergétique portant sur l'ensemble du patrimoine communal bâti et de l'éclairage public.

16 °) Convention avec le Conseil Général de Côte d'Or pour prestations de services :

Sur proposition de Jacques GRELET, Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet de convention avec le Conseil Général dans le cadre des interventions des services départementaux en matière de fournitures et notamment le sel de déneigement.

17°) Attribution du marché pour tranche n° 6 – Eaux usées Eau potable :

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces s'y rapportant pour la tranche n° 6 – Eaux usées et eau potable, après avis de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

	Eau potable (45 %) H. T.	Assainissement (55 %) H. T.	TOTAL H. T.
Canalisations SDA3ATP	265 481,67 €	318 263,54 €	583 745,21 €
Maîtrise d'œuvre DDAF	15 750,00 €	19 250,00 €	35 000,00 €
Essais (SATER)		5 774,00 €	5 774,00 €
Coordonnateur SPS (Proseco)	690,15 €	843,52 €	1 533,67 €
Divers dossiers, publicité...	1 776,20 €	2 170,92 €	3 947,12 €
TOTAL H. T.	283 698,02 €	346 301,98 €	630 000,00 €

18°) Attribution des marchés pour vestiaires – quillier « Plaine de Jeux » :

Sur proposition de Jacques GRELET, Adjoint aux travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces s'y rapportant pour la réalisation des vestiaires – quillier à la Plaine de Jeux, après avis de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant H.T
Lot 1 :Terrassements	SARL BOLLET	30 275.00
Lot 2 : Gros Oeuvre	SBTP	277 315.20
Lot 3 : Charpente bois	MORTIER	26 608.03
Lot 4 : Couverture bac acier	POIRIER	37 265.05
Lot 5 : Etanchéité	POIRIER	13 264.52
Lot 6 : Menuiseries ext.	PROTOY	29 289.15
Lot 7 : Serrurerie	PROTOY	16 374.57
Lot 8 : Cloisons	LEGELEY	27 497.84
Lot 9 : Menuiseries int.	ROGER	13 175.90
Lot 10 : Plafonds suspendus	FC BAT	20 085.05
Lot 11 : Carrelage/faïence	CALLES	23 780.00
Lot 12 : Peinture	LEGELEY	25 198.13
Lot 13 : Equipement pistes	BAR	84 748.00
Lot 14 : Electricité	LE SAUX	42 395.00
Lot 15 : Chauffage ventilation	MUNIER	68 461.56
Lot 16 : Plomberie	VAILLAUT	28 176.58
Lot 17 : VRD	LORIN	37 990.00
	TOTAL H.T.	801 899.58

Fait à Is-sur-Tille le 3 juillet 2007
Le Maire

M. MAILLOT